

Luxembourg, le 3 novembre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« La situation dans les services d'urgence du pays est un problème connu depuis des années. Les services d'urgence sont régulièrement débordés. Très souvent avec des patients dont les demandes ne relèvent pas des urgences. Cela provoque des temps d'attente très longs au détriment de tous, patients comme personnel hospitalier.

Récemment, la Ministre de la Santé a annoncé qu'une revendication de longue date du corps médical, à savoir le paiement des services de garde et des astreintes, serait enfin introduite.

Or, il nous revient que les urgentistes ne seraient pas indemnisés pour leurs gardes ou leurs astreintes.

À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Combien de patients sont traités chaque semaine dans les quatre services d'urgence du pays ? Quelle a été l'évolution de ces chiffres au cours des dix dernières années ?*

D'après nos informations, les urgentistes sont payés par les patients pour chaque traitement. Cependant, ils traitent également des patients non assurés et fournissent donc aussi des services non rémunérés.

- *Madame la Ministre, est-elle consciente de ce problème ? Dispose-t-elle d'informations sur le nombre de traitements non payés effectués dans les services d'urgence du pays ? Dans la*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

négative, Madame la Ministre ne juge-t-elle pas utile de faire examiner cette situation ?

- *Madame la Ministre, est-il vrai que les urgentistes ne seront pas indemnisés pour les gardes sur place ou par astreinte ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ?*
- *Madame la Ministre, va-t-elle reconsidérer cette décision ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



Gusty GRAAS
Député